

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire
du 22 juin 2018

à 16h00

N°ordre	85
N° identifiant	2018-0252

Titre	65 - Autres charges de gestion courante - Attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture de la Vienne pour la manifestation "La Ferme s'invite" organisée du 21 au 23 septembre 2018
-------	---

Rapporteur(s)	M. Philippe BROTTIER
Date de la convocation	01/06/2018

For more information about the study, please contact Dr. Michael J. Hwang at (310) 206-6500 or via email at mhwang@ucla.edu.

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Edouard ROBLOT

PJ. Tableau de subvention
Convention financière
Budget prévisionnel 2018 - La Ferme s'invite

Membres en exercice	91	
Quorum		

For more information about the study, please contact Dr. Michael J. Hwang at (310) 206-6500 or via email at mhwang@ucla.edu.

Présents	65	M. Alain CLAEYS - Pr M. Guy ANDRAULT - BROTTIER - Mme C CHARDONNEAU - M. M. René GIBAULT - M. M. Laurent LUCAUD SAUVAGE - M. Alain T M. Daniel AMILIEN - BLANCHARD - M. BREUILLÉ - Mme Ghia - M. Jean-Michel CH DIDELOT - M. Gérard Christiane FRAYSSE - HALLOUMI - M. Jean Claude LITT - Mme PETERLONGO - M. O RIMBAULT-HÉRIGAUD Christine SARAZIN - Peggy TOMASINI - M. M. Jacky GREFFIER - GARNAUD - M. Christ conseillers communau
----------	----	--

dent

El Mustapha BELGSIR - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe
Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis
Bernard CORNU - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS -
Anne GÉRARD - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN -
M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine
IGUY - M. Aurélien TRICOT **Membres du bureau**

Jacques ARFEUILLÈRE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald
François BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie
INE BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET
SY - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-
DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme
Nelly GARDA-FLIP - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak
François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - Mme Véronique LEY - M.
Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard
Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie
- M. Edouard ROBLOT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme
JUDOUX - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme
ain VERDIN **les conseillers communautaires**

Vincent THOMASSIN - M. Jean-Louis GIRAUDEAU - M. Stéphane
an GIRARD - M. Jean BRILLAUD - Mme Christine POLO **les
aires suppléants**

Absents	14	M. Michel BERTHIER Membres du bureau M. Joël BIZARD - M. C. M. Yves JEAN - M. S. Nicolas REVEILLAU communautaires
---------	----	--

M. Dominique CLÉMENT - M. Jérôme NEVEUX - M. Gérard SOL
vier BROSSARD - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMPTÉ -
e LEBOND - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Philippe PALISSE - M.
- Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE **les conseillers**

Mandats	12	Mandants	Mandataires
		M. Patrick CORONAS	Mme Coralie BREUILLÉ
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. Daniel HOFNUNG
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Jean-Louis CHARDONNEAU
		M. Gilles MORISSEAU	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		M. Gérard HERBERT	Mme Nelly GARDA-FLIP
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	M. Bernard CORNU
		Mme Marie-Dolorès PROST	M. Gérald BLANCHARD
		M. Sylvain POTHIER-LEROUX	Mme Jacqueline DAIGRE
		M. Jean-Daniel BLUSSEAU	Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX
		M. Patrick BOUFFARD	M. Fredy POIRIER
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	Mme Francette MORCEAU

Observations	L'ordre de passage est : la 119, de la 1 à 24, de la 26 à 31, la 51, la 55, la 54, la 52, de la 56 à 57, de la 76 à 82, de la 84 à 88, de la 90 à 93, de la 32 à 50, de la 58 à 75, de la 94 à 102, de la 104 à 118. Arrivée de Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT. Sortie de M. François BLANCHARD
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	02-Commission attractivité
------------------------------------	----------------------------

Service référent	Direction Générale Attractivité - Développement économique Direction Entreprises - Tourisme - Agriculture
------------------	--

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « Produire et consommer autrement » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers Communauté urbaine. L'action proposée vise à privilégier un développement économique qui valorise les ressources locales, en exploitant les compétences des entreprises du territoire.

Le Parc des Expositions de Grand Poitiers Communauté urbaine accueille chaque année depuis 1972 des concours d'animaux. Depuis 10 ans, ces évènements organisés par les éleveurs, en partenariat avec Grand Poitiers et la Chambre d'Agriculture de la Vienne évoluent vers une manifestation phare de l'agriculture du département et de la région. Cette manifestation est devenue « La Ferme s'invite », ferme géante présentée au public poitevin avec comme objectif de proposer un espace de rencontres et d'échanges entre le monde de l'élevage et le public et de présenter la diversité des races et des métiers de l'agriculture.

En 2017, « La Ferme s'invite » a rencontré un vif succès avec l'organisation du concours inter-régional de la race Prim'Holstein et la présence de près de 30 000 visiteurs.

L'édition 2018 qui se déroulera du 21 au 23 septembre prochain au Parc des Expositions de Poitiers, accueillera un concours national Charolais, un concours international de tonte de moutons et un concours interrégional d'ovin Charollais.

D'autres animations habituelles ou nouvelles viendront agrémenter la manifestation :

- La Ferme pédagogique : ce temps fort est consacré aux enfants des écoles primaires de la communauté urbaine avec 40 classes concernées, soit 1 000 enfants et 150 enseignants
- Marché de producteurs « Bienvenue à la ferme »
- Présentations des races bovines et ovines
- Concours avicoles
- Démonstrations de tonte de mouton
- Animations des exposants, dégustation
- Tops de l'agriculture.

La Chambre d'Agriculture de la Vienne sollicite une subvention de 165 000 €. Ce montant inclut le coût du locatif du Parc des Expositions de Poitiers qui sera cette année directement facturé aux organisateurs pour un montant de 105 000 €.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'attribuer une subvention de 165 000 €
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ci-jointe liant la Chambre d'Agriculture de la Vienne à Grand Poitiers Communauté urbaine.

La dépense sera imputée à la sous-fonction 90, article 65738, service 2200 du budget 2018 de Grand Poitiers.

POUR	73	
CONTRE	2	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	M. François BLANCHARD, M. Alain CLAEYS

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	2 juillet 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	2 juillet 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180622- lmc185811-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

RAISON SOCIALE		Siret	IBAN	Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers								
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VIENNE				90 203 €		90 203 €	0,00 €	165 000,00 €	165 000,00 €	
18 860 002 700 026	FR761007186000000100287391									
DEMANDE : 165 000 € AFFECTEE DECISION UNIQUE				<p>Le salon «La Ferme s'invite» propose un espace de rencontres et d'échanges entre le monde de l'élevage et le public poitevin et permet de présenter la diversité des races et des métiers de l'agriculture. L'édition 2018 qui se déroulera du 21 au 23 septembre prochain au Parc des Expositions de Poitiers, accueillera un concours national Charolais, un concours international de tonte de moutons et un concours interrégional d'ovin Charollais.</p> <p>Le vendredi matin, le salon est dédié aux scolaires avec la Ferme pédagogique qui permet à plus de 1000 enfants de 40 classes d'écoles primaires du Grand Poitiers de découvrir le monde de l'élevage. De nombreuses animations viendront agrémenter la manifestation comme le marché de producteurs « Bienvenue à la ferme », la présentation de races lors de défilés d'animaux, la démonstration de tonte ou encore des spectacles équins. Le montant de la subvention intègre pour 105 000€ les frais du locatif du Parc des Expositions de Poitiers qui seront cette année facturés aux organisateurs.</p>				165 000,00 €		Direction Attractivité Développement économique 0/90/65738/2200/2018 Exercice 2018

**CONVENTION FINANCIERE 2018
LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VIENNE
« LA FERME S'INVITE »**

2018-0252

Entre d'une part,

Grand Poitiers Communauté urbaine inscrite au SIRET sous le numéro 20006985400012, représentée par son Président, Monsieur Alain CLAEYS ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2018,
ci-après dénommée « **Grand Poitiers** »,

Et d'autre part,

La Chambre d'Agriculture de la Vienne inscrite au SIRET sous le numéro 188 600 027 00026 dont le siège social se situé à l'AGROPOLE – CS 35001 – 2133 Route de Chauvigny – 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR, représentée par son président Monsieur Dominique MARCHAND,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer entre les co-contractants les droits et obligations réciproques dans le cadre de l'organisation du salon « La Ferme s'invite » organisé du 21 au 23 septembre 2018 au Parc des Expositions de Poitiers.

Cette manifestation propose un espace de rencontres et d'échanges entre le monde de l'élevage et le public poitevin et permet de présenter la diversité des races et des métiers de l'agriculture. Elle accueillera cette année un concours national Charolais, un concours international de tonte de moutons et un concours interrégional d'ovin Charollais.

Le vendredi matin, le salon sera dédié aux scolaires avec la Ferme pédagogique qui permet à plus de 1000 enfants de 40 classes d'écoles primaires du Grand Poitiers de découvrir le monde de l'élevage. De nombreuses animations viendront agrémenter la manifestation comme le marché de producteurs « Bienvenue à la ferme », la présentation de races lors de défilés d'animaux, la démonstration de tonte ou encore des spectacles équins.

ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018, Grand Poitiers s'engage à apporter à la Chambre d'Agriculture de la Vienne une aide sous forme d'une subvention affectée, d'un montant de 165 000 €.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS À FOURNIR

La Chambre d'Agriculture de la Vienne s'engage à transmettre à Grand Poitiers une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice 2017 ainsi que le budget prévisionnel 2018 de l'évènement.

ARTICLE 4 - MODALITES DE PAIEMENT

La subvention de 165 000 € sera versée en trois fois à la notification de la présente convention.

ARTICLE 5 - CONDITIONS PARTICULIERES

La Chambre d'Agriculture de la Vienne s'engage à apposer le logo Grand Poitiers sur l'ensemble des supports de communication produits pour la diffusion des informations relatives à l'édition 2018 de « La Ferme s'invite », à permettre la prise de parole d'un représentant de Grand Poitiers lors des temps forts de la manifestation et à proposer deux stands (un stand dans les arènes et un dans le hall B) durant les deux jours de l'évènement.

ARTICLE 6 - VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2018. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 7 - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention,
- en cas d'inexécution totale ou partielle de la présente convention. Dans ce cas de manquement de l'une des parties, la présente convention sera résiliée après l'envoi d'une mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être judiciairement demandés à l'encontre de la partie défaillante.

Fait à Poitiers, le

Philippe BROTTIER

Pour le Président de Grand Poitiers,
le Délégué du Président

Dominique MARCHAND

Président la Chambre d'Agriculture de la Vienne

LA FERME S'INVITE - LES TOPS 2018
BUDGET PREVISIONNEL
(au 1er juin 2018)

Dépenses		Recettes	
Organisation des espaces - locatif - personnels - mobilier - nettoyage, traitements moquettes - sonorisation - stands	138 500	Financeurs publics Grand Poitiers Conseil départemental Conseil régional NA	165 000 60 000 20 000 TOTAL 245 000
Frais d'organisation et sécurité - assurances - pompiers - moyens humains - frais déplacements	119 000	Partenaires (Banques, coopératives, organisations agricoles, partenaires divers)	64 800
Frais de concours et présentation - juges - locationsbarrières et enclos - paille et fourrages -prix concours ...	45200	Stands exposants	13 000
Frais de communication - supports de comm - prestataires de communication (NR, France bleu, Vienne Rurale, espaces internet,...) - SACEM	85 500	Autres Recettes (buvettes, marché de producteur, inscriptions éleveurs, vente salle de tonte)	24 500
Autres Frais et Animation - ferme pédagogique -animations diverses	18 900	Autofinancement Chambre d'Agriculture	59 800
TOTAL DEPENSES	407 100	TOTAL RECETTES	407 100